

# LE PILLAGE DES FORÊTS DU CONGO



**GREENPEACE**

# LA DESTRUCTION EN CHIFFRES DES PISTES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE À LA DESTRUCTION DU CLIMAT

## PRÈS DE 25% DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE DÉCOULENT DE LA DISPARITION DES FORÊTS TROPICALES

Jusqu'à un quart des émissions totales mondiales de gaz à effet de serre est imputable à la déforestation tropicale, souvent en vue d'une transformation en pâtures ou terres agricoles. Qui plus est, ces chiffres excluent les émissions dues à la fragmentation et la dégradation des forêts résultant de la création de pistes d'exploitation et autres infrastructures forestières – tout simplement parce que ces chiffres n'ont pas été calculés à l'échelle mondiale. La voie ouverte à travers la forêt pour construire ces pistes peut dépasser en largeur certaines des principales autoroutes européennes.

## 34 MILLIARDS DE TONNES DE CO<sub>2</sub>

On estime que d'ici à 2050, la déforestation en République démocratique du Congo (RDC) pourrait libérer jusqu'à 34,4 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit à peu près l'équivalent des émissions de CO<sub>2</sub> du Royaume-Uni au cours des soixante dernières années. La RDC risque de perdre plus de 40% de ses forêts, les infrastructures de transport comme les pistes d'exploitation forestière représentant un des facteurs déterminants.

## FRAGMENTATION DE 50 MILLIONS D'HECTARES DE FORÊT TROPICALE HUMIDE

En Afrique centrale, 50 millions d'hectares de forêt tropicale humide sont contrôlés par les sociétés forestières. C'est ainsi l'équivalent de la taille de l'Espagne qui est découpée par les pistes d'exploitation et autres infrastructures forestières. Quelque 30%, soit 15 millions d'hectares, sont couverts par des contrats forestiers signés après l'instauration en 2002, en RDC, d'un moratoire suspendant l'octroi de nouvelles allocations forestières, ainsi que le renouvellement ou l'extension des titres existants.

## 8% DES STOCKS MONDIAUX DE CARBONE

8% du carbone terrestre stocké dans les forêts vivantes au niveau mondial se trouvent dans les forêts de la RDC. C'est plus que n'importe quel autre pays d'Afrique et on estime que la RDC possède le quatrième plus grand réservoir forestier de carbone au monde.

## L'ABATTAGE DE LA FORÊT DÛ AUX INFRASTRUCTURES FORESTIÈRES PROVOQUE 3,5 FOIS PLUS D'ÉMISSIONS QUE L'EXPLOITATION SÉLECTIVE PROPREMENT DITE

Les calculs de Greenpeace, basés sur l'analyse d'une zone de 170.000 hectares déjà exploitée, suggèrent que les émissions induites par les pistes d'exploitation et les infrastructures forestières sont 3,5 fois plus importantes que celles produites par l'exploitation sélective elle-même. Les émissions pour cette zone sont estimées à 10 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare en moyenne.





# RÉSUMÉ EXÉCUTIF



## LA MISE EN PIÈCES DU CONGO – ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DESTRUCTION DE LA FORÊT EN RDC ET QUESTIONS CRITIQUES POUR LA BANQUE MONDIALE

### MISE EN PERSPECTIVE

Le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre est la plus grande menace à laquelle le monde fait actuellement face. Les émissions mondiales liées à la déforestation tropicale représentent à elles seules jusqu'à 25% du total annuel des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub>.

On estime que d'ici à 2050, la déforestation en République démocratique du Congo (RDC) pourrait libérer jusqu'à 34,4 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit à peu près l'équivalent des émissions de CO<sub>2</sub> du Royaume-Uni au cours des soixante dernières années. La RDC risque de perdre plus de 40% de ses forêts, les infrastructures de transport comme les pistes d'exploitation forestière représentant un des facteurs déterminants.

Ces pistes d'exploitation ouvrent la forêt tropicale humide et la rendent accessible entre autres au braconnage commercial. Les forêts sont vidées de leurs grands mammifères, qui vont alimenter le commerce de la viande de brousse et de l'ivoire. Les sociétés forestières dessinent à travers les forêts intactes de véritables réseaux routiers, qui rendent celles-ci également vulnérable à l'expansion agricole. L'aménagement des pistes produit des émissions supplémentaires de CO<sub>2</sub>, qui accentuent l'instabilité du climat.

Les permis forestiers en Afrique centrale couvrent déjà 50 millions d'hectares de forêt tropicale humide, une superficie équivalente à la taille de l'Espagne. Les sociétés forestières sont des constructeurs routiers efficaces: elles mettent en place un réseau de pistes de circulation dans les forêts intactes. La voie ouverte à travers la forêt pour construire ces pistes peut dépasser en largeur certaines des principales autoroutes européennes.

*'La production industrielle du bois a un passé particulièrement peu convaincant en Afrique. Au cours des soixante années écoulées, elle n'a pas démontré son aptitude à sortir les populations rurales de la pauvreté, ni à contribuer de façon significative et pérenne au développement local et national.'*

Revue du secteur forestier de la RDC mandatée par la Banque mondiale, 2007





©Greenpeace/Davison

*'Il est urgent d'intervenir à tous les niveaux contre toutes les formes d'exploitation illégale des ressources naturelles. [...] Les experts recommandent que la législation existante de la République démocratique du Congo, en particulier la réglementation régissant les ressources naturelles et leur exploitation ordonnée, serve de point de départ pour un nouveau régime de sanctions.'*  
Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2007.

Les réseaux de pistes et les autres infrastructures d'exploitation forestière constituent une source supplémentaire significative d'émissions, attribuables à la fragmentation et la dégradation des forêts. Mais les chiffres mondiaux des émissions ne prenant en compte que la déforestation elle-même, les émissions résultant de cette fragmentation sont actuellement négligées.

A cause de la guerre, les forêts tropicales humides de la RDC ont jusqu'à présent en grande partie échappé à la destruction. Aujourd'hui, plus de 20 millions d'hectares de forêt ont été attribués à des exploitants forestiers en RDC. La forêt risque d'être découpée en concessions d'exploitation permettant aux sociétés forestières d'accéder aux essences de bois les plus précieuses.

Le récent retour de la paix en RDC et le gouvernement nouvellement élu offrent une occasion unique à la communauté internationale de stimuler un développement véritable dans l'un des pays les plus pauvres au monde, tout en prenant des mesures critiques pour protéger le climat mondial.

Mais l'aide au développement de la Banque mondiale, par le biais des industries extractives (y compris l'exploitation forestière), est vouée à compromettre le futur de la forêt tropicale humide de la RDC, de ses populations et du climat mondial.

## QUELS SONT LES ENJEUX?

Les forêts du Bassin du Congo revêtent une grande importance au niveau mondial. Elles couvrent plus de 172 millions d'hectares et constituent ainsi le deuxième plus grand massif de forêts tropicales humides de la planète après la forêt amazonienne. Elles sont essentielles pour la survie de nos cousins animaux les plus proches: le bonobo, le chimpanzé et le gorille. Pourtant, seuls 8,5% des étendues de forêts tropicales humides encore intactes d'Afrique centrale bénéficient du statut de 'forêt protégée'.

Les forêts tropicales humides représentent d'importantes réserves de carbone et leur protection est essentielle pour maintenir le climat mondial en équilibre. Deux tiers des forêts intactes du Bassin du Congo se trouvent en RDC. Le pays détient à lui seul 8% du carbone stocké dans les forêts vivantes au

niveau mondial, c'est-à-dire plus que n'importe quel autre pays d'Afrique, et le quatrième plus grand stock national de carbone forestier au monde. Plus d'un quart du pays (environ 60 millions d'hectares) est toujours recouvert de grandes étendues intactes de forêt tropicale humide.

Le Bassin du Congo exerce également une influence significative sur le climat régional. Le Bassin du Congo constitue la troisième plus grande région de convection profonde de la planète, après le Pacifique Ouest et l'Amazonie, et il influence le modèle des précipitations dans l'Atlantique Nord.

Les forêts tropicales humides de la RDC sont essentielles pour ses habitants. Plus de 60 millions de personnes vivent en RDC et environ 40 millions d'entre elles dépendent des forêts pour leurs aliments, leurs médicaments et d'autres produits forestiers non ligneux, ainsi que pour leur énergie et leurs matériaux de construction.

## QUEL EST L'IMPACT DE LA BANQUE MONDIALE EN RDC?

La Banque mondiale a suspendu son assistance financière à la RDC dans les années 1990, lorsque la guerre a éclaté. Des *'élites corrompues et criminelles'*, soutenues par des multinationales étrangères, se sont disputées le contrôle des ressources naturelles. Même si l'exploitation forestière était virtuellement à l'arrêt à cause de la guerre, environ 43,5 millions d'hectares de forêt, soit une superficie excédant celle de la Californie et équivalente à deux fois celle du Royaume-Uni, sont passés sous le contrôle de l'industrie forestière.

La Banque mondiale a repris son aide financière à la RDC en 2001. Aujourd'hui, c'est la Banque qui est de loin le plus grand bailleur de fonds de la reconstruction du pays, ce qui la met dans une position unique pour influencer son développement – pour le meilleur ou pour le pire. Entre 2001 et août 2006, le Groupe de la Banque mondiale avait approuvé des prêts, crédits et allocations à la RDC pour plus de 4 milliards de dollars.

## LA BANQUE A-T-ELLE MIS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE SOUS CONTRÔLE? FREINE-T-ELLE SON EXPANSION?

En mai 2002, la Banque mondiale a convaincu le gouvernement de transition de la RDC de



©Greenpeace/Davison

suspendre l'octroi de nouvelles allocations forestières, ainsi que le renouvellement ou l'extension des titres existants. Ce moratoire faisait suite à un contrôle fiscal des permis forestiers, réalisé à l'instigation de la Banque mondiale et qui a donné lieu à l'annulation de 163 titres non-conformes, couvrant 25,5 millions d'hectares de forêt tropicale humide. La plupart de ces titres étaient 'dormants', c'est-à-dire situés dans des aires où l'exploitation industrielle de la forêt n'était pas en cours.

Dans ses 'questions et réponses' en ligne, la Banque se réjouit de cette 'annulation des titres non-conformes', qu'elle qualifie de 'résultat sans précédent ailleurs dans le monde', critique pour 'ralentir l'expansion de l'industrie forestière' et pour 'faire de la place pour de nouvelles aires potentiellement protégées dans la partie du pays couverte par la forêt tropicale humide.'

Alors que peu de nouvelles zones forestières ont été protégées depuis l'instauration du moratoire en 2002, en date d'avril 2006, les membres du gouvernement de transition de la RDC avaient signé 107 nouveaux contrats avec les sociétés forestières, couvrant plus de 15 millions d'hectares de forêt. Certains de ces contrats ont été octroyés sous le couvert de redéfinition, d'échange, d'ajustement et de relocalisation d'anciens titres, tandis que

d'autres concernent des titres complètement nouveaux.

Dans un contexte de corruption et de mauvaise gouvernance, les tentatives de la Banque mondiale pour réformer le secteur forestier n'ont donc pour l'instant pas réussi à juguler l'expansion de l'exploitation forestière en RDC.

La dernière tentative de la Banque dans ce sens est la soi-disant vérification de la validité juridique des titres existants: 156 permis forestiers, couvrant 21 millions d'hectares de forêt tropicale humide, font actuellement l'objet d'une évaluation de leur conformité avec certains critères légaux de base.

Greenpeace a enquêté sur les agissements de la plupart des principales sociétés forestières dont les titres sont soumis à cette vérification. Nos découvertes révèlent de sérieux défauts de gouvernance, un manque énorme de la capacité institutionnelle nécessaire pour contrôler le secteur forestier, des illégalités et des conflits sociaux répandus, ainsi que des démêlés avec les initiatives de conservation existantes. Comme le présent rapport le révèle, des sociétés étrangères incluant le groupe Danzer (Siforco), ITB, le groupe NST (CFT, Forabola, Sodefor et Soforma), Olam, Sicobois et Trans-M ont obtenu des titres après l'instauration du moratoire de mai 2002.

La plupart d'entre elles ont dès lors bénéficié de l'incapacité de la Banque mondiale à faire respecter l'application du moratoire, qu'elle a elle-même négocié avec le gouvernement de transition de la RDC, et de ses autres réformes du secteur forestier.

Greenpeace craint que la vérification de la validité juridique des titres soit l'occasion de 'blanchir' les contrats illégaux. La Banque mondiale et le gouvernement de la RDC ont-ils la volonté politique de prendre des mesures sévères contre ceux qui ont profité de cette corruption?

### La vérification de la validité juridique des 156 titres existants – principales conclusions de Greenpeace

Parmi les 156 titres existants, 107 ont été signés après l'instauration du moratoire de mai 2002. En 2004, la redevance forestière a apparemment été payée pour seulement 40 des titres signés avant le moratoire (le paiement des taxes étant un critère pour la vérification de la validité juridique; l'année 2004 est la seule pour laquelle des données officielles, quoi qu'imprécises, ont été publiées).

Près de la moitié des 156 titres se situe dans des zones forestières intactes, critiques pour le stockage du carbone et extrêmement importantes pour la protection de la faune.

Comme aucune carte détaillée n'a été publiée, l'emplacement de 13 titres, couvrant 1,7 million d'hectares (une superficie de la taille du Koweït) ne peut pas être déterminé.

Tous ces titres concernent des régions habitées par des communautés qui dépendent de la forêt. Deux tiers chevauchent des zones habitées par les 'Pygmées' chasseurs-cueilleurs.

Un tiers des titres se situe dans des zones identifiées comme des paysages prioritaires pour la conservation. Vingt de ces titres sont situés totalement ou partiellement dans le paysage Maringa-Lopori-Wamba du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, un habitat critique pour les bonobos.

Un tiers de ces titres se situe dans des zones où pousse l'afrosmosia, une essence protégée dont le commerce international est censé être strictement régulé (cette essence est reprise à l'Annexe II de la CITES).

### Les défis de la vérification de la validité juridique des titres

Le contrat viole-t-il directement le moratoire de 2002?

Les recherches de Greenpeace montrent que:

- Les sociétés forestières, notamment Trans-M, semblent avoir repris des zones précédemment couvertes par des 'titres non-conformes' annulés en avril 2002. Nombre de ces titres sont situés dans des paysages de forêts intacts.

Les implications de ces découvertes sont graves: ces violations signifient que l'annulation des titres non-conformes en avril 2002 n'a pas fait beaucoup plus que de reprendre des titres forestiers à des propriétaires spéculateurs qui ne les utilisaient pas, libérant de la place pour de nouvelles activités forestières.

Les permis forestiers respectent-ils les 'limites de la concession telles qu'elles résultent de la convention et de la carte topographique annexée'?

Les recherches de Greenpeace montrent que:

- Tant les entreprises du groupe NST que le groupe Danzer (Siforco) – qui détiennent à eux deux plus de 5 millions d'hectares de forêt tropicale humide – ont redéfini les limites de plusieurs de leurs titres entre l'instauration du moratoire de 2002 et la vérification de la validité juridique. Seule une comparaison approfondie des cartes et limites anciennes et actualisées permettrait d'évaluer si les limites redéfinies incluent de nouvelles zones forestières, ce qui est illégal dans le cadre du moratoire de mai 2002. Mais de telles cartes de la situation pré- et post-moratoire n'ont pas été rendues publiques.
- Les permis forestiers détenus par ITB dans la Province d'Équateur semblent situés dans des zones auparavant couvertes par des titres non-conformes

*'Nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'un consensus global concernant la nécessité de réagir face au changement climatique. Ce faisant, nous avons la possibilité de mettre le monde sur une voie qui non seulement réduira les dommages occasionnés à notre climat, mais qui permettra également aux pays pauvres de conserver davantage leurs ressources, plutôt que de payer des factures énergétiques en hausse constante – une voie qui leur permettra de préserver leurs forêts pour leur propre avantage et celui du monde.'*

Paul Wolfowitz,  
Président de la Banque mondiale, 2007



(et annulés) antérieurs à 2002. Les titres actuels couvrent une superficie plus grande que celle que contrôlait ITB avant l'instauration du moratoire. Une analyse finale concluante fait toujours défaut, encore une fois parce que des cartes pré- et post-moratoire n'ont pas été publiées.

La vérification de la légalité des modifications apportées à des permis forestiers antérieurs au moratoire (par exemple, lorsqu'une société a restitué un titre à l'État) devrait, pour exclure toute irrégularité, inclure l'évaluation des cartes et titres originaux, ainsi que des documents révisés.

### La vérification de la validité juridique va-t-elle négliger les problèmes de corruption et le manque de gouvernance?

Les recherches de Greenpeace font penser que les problèmes de corruption nécessitent un contrôle rigoureux des sociétés forestières, notamment CFBC (une entreprise qui aurait des liens avec l'ancien chef rebelle et vice-président Jean-Pierre Bemba), ITB, Trans-M, le groupe Danzer (Siforco), le groupe NST (Sodefor) et Olam. Ces problèmes incluent:

- des paiements effectués aux fonctionnaires en charge de la forêt;
- la sous-traitance (illégale, même s'il se peut que des sociétés profitent d'échappatoires offerts par le Code forestier);
- un historique de paiements de fonds à des administrations aux mains des rebelles;
- des titres octroyés en temps de guerre;
- la protection politique accordée à certaines sociétés.

**Conclusion: jusqu'à présent, la Banque mondiale n'a pas réalisé ses objectifs de contrôle de l'expansion de l'exploitation forestière industrielle et d'amélioration de la gouvernance dans le secteur. En l'absence d'application de la loi, le moratoire n'a fait que masquer la course à l'appropriation de précieux permis forestiers qui a eu lieu en coulisses.**



©Greenpeace

### LA BANQUE A-T-ELLE FINANCÉ LE DÉVELOPPEMENT ET CONTRIBUÉ À LA FOURNITURE DE SERVICES PUBLICS AUX COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES?

La stratégie de la Banque mondiale en RDC est basée sur le principe qu'en recueillant les taxes foncières prélevées sur les superficies des permis forestiers, le gouvernement disposera de revenus pour encourager le développement, en ce compris l'amélioration des services publics rendus aux communautés forestières.

#### Où est passé l'argent?

Le Code forestier imposé par la Banque mondiale en 2002 stipule que 40% de la taxe de superficie doivent être redistribués aux autorités locales pour la réalisation d'infrastructures de base d'intérêt communautaire. Pourtant, pas un seul franc des taxes de superficie récoltées entre 2003 et 2006 n'a été redistribué. De plus, nombre de sociétés omettent de payer leurs taxes: une liste du ministère des Finances de la RDC datant de 2005 révèle que 45% des taxes de superficie relatives à l'année précédente n'avaient pas été payés par les sociétés

forestières. Le défaut de paiement des taxes suite à l'exportation illégale de bois est également un problème grave – certaines estimations évaluent les exportations réelles de bois à sept fois les chiffres officiels.

### L'exploitation forestière industrielle a-t-elle amélioré la vie des communautés locales?

Les recherches de Greenpeace montrent que l'ensemble des 156 titres soumis à la vérification de la validité juridique couvrent des régions habitées par des communautés qui dépendent de la forêt. Deux tiers des zones couvertes par ces titres sont habités par des communautés de 'Pygmées' chasseurs-cueilleurs.

Le Code forestier formalise une procédure existante, dans le cadre de laquelle une société forestière négocie directement avec les communautés les services à offrir en échange de l'autorisation d'exploiter dans leur territoire.

Les investigations de Greenpeace montrent qu'en échange de la possibilité d'extraire du bois valant des centaines de milliers de dollars, les sociétés forestières peuvent faire aux communautés des 'cadeaux' ne valant pas plus de \$100 au total. Une fois que l'exploitation démarre, la fourniture des services négociés par la communauté, comme la construction d'écoles, est souvent dérisoire, voire inexistante.

Par exemple:

- Les cadeaux offerts aux communautés par Sodefor (une entreprise du groupe NST) comprennent souvent, en échange de l'accès à une forêt, 2 sacs de sel, 18 barres de savon, 4 paquets de café, 24 bouteilles de bière et 2 sacs de sucre. De la sorte, les communautés renoncent à exercer leur droit de protestation contre les activités de la société forestière.

Les recherches de Greenpeace montrent aussi comment l'exploitation forestière peut nuire à l'accès des communautés locales aux ressources forestières qui leur sont vitales.

Par exemple:

- ITB a construit un débarcadère pour ses grumes sur un important site de reproduction de poissons.

- Les sociétés forestières abattent souvent des arbres à chenilles, qui représentent pour les communautés forestières une source vitale de protéines. ITB et Trans-M en sont deux exemples.

Greenpeace a également pu montrer que le processus de négociation proprement dit renforce souvent la marginalisation des communautés de 'Pygmées' chasseurs-cueilleurs, fortement dépendants des ressources de la forêt.

- En ce qui concerne les activités d'ITB près du Lac Tumba, une communauté 'Pygmée' Twa a dans un premier temps été exclue des négociations concernant l'accès à la forêt. Par la suite, la société a fait à la communauté une offre 'à prendre ou à laisser', que le chef local n'a pu qu'accepter.

Greenpeace a également identifié plusieurs cas dans lesquels les autorités ont usé de violences pour réprimer des protestations faisant suite au non-respect des engagements des sociétés forestières vis-à-vis des communautés locales.

- Les protestations de populations locales contre CFBC, Safbois, Sodefor et bien d'autres sociétés forestières ont été réprimées par des intimidations et des arrestations arbitraires de la part des autorités locales. Les conflits entre villageois et sociétés forestières sont quasi omniprésents, les autorités locales prenant souvent le parti des entreprises.

**Conclusion: la Banque mondiale maintient l'illusion que les sociétés forestières seront pour la plupart bénéfiques pour les communautés locales grâce aux revenus de leurs taxes et aux cahiers des charges.**

### LA BANQUE EST-ELLE PARVENUE À LA PROTECTION DES FORÊTS POUR LES POPULATIONS, LA FAUNE ET L'ENVIRONNEMENT MONDIAL?

Les recherches de Greenpeace montrent que parmi les 156 titres soumis à la vérification de la validité juridique, près de la moitié se situent dans des paysages de forêts intacts, justement les plus critiques pour le stockage du carbone et la stabilité du climat mondial, et très importants pour la riche biodiversité de la RDC.



©Greenpeace/Reynaers

De nombreuses activités s'effectuent dans des zones déjà identifiées comme des paysages de conservation prioritaires. L'exploitation se poursuit dans ces zones sans qu'aucun plan de zonage n'ait été élaboré pour déterminer la meilleure manière de protéger et aménager ces habitats critiques.

- Des entreprises telles que Trans-M et le groupe Danzer (Siforco) possèdent des titres dans le paysage Maringa-Lopori-Wamba, une zone dorénavant critique pour certaines des dernières populations viables de bonobos sauvages en RDC. Les bonobos ont été décimés par le commerce illégal de viande de brousse et ont été chassés comme source de nourriture pendant les récentes guerres.
- Trans-M, dont les titres ont été signés après l'instauration du moratoire de 2002, et Safbois, une entreprise en conflit avec les communautés locales concernant ses opérations, exploitent de manière incontrôlée d'énormes volumes d'afrormosia, dont le commerce international est supposé être régulé.

Les recherches de Greenpeace révèlent l'importance de la menace pour la biodiversité et l'environnement mondial que représente l'exploitation forestière 'sélective' pratiquée dans toute l'Afrique centrale. L'exploitation sélective nécessite un réseau dense de pistes forestières. Or, si l'impact des infrastructures d'exploitation forestière sur le climat est significatif, il n'entre pourtant pas dans les calculs mondiaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre. Étant donné qu'en Afrique centrale, 50 millions d'hectares de forêt tropicale humide sont contrôlés par des sociétés forestières – une superficie égale à la taille de l'Espagne – l'impact total sera probablement significatif. 40 de ces 50 millions d'hectares sont en outre situés dans des zones de forêts intactes.



*'Le Royaume-Uni va certainement soutenir le maintien du moratoire jusqu'à ce que la révision [de la légalité] ait été achevée et un plan de zonage participatif mis en place.'*

Sharon Harvey, Division Afrique, Department for International Development, Royaume-Uni

*'Les bailleurs de fonds ne peuvent pas aller vers leur parlement, leurs contribuables, et leur dire qu'ils veulent soutenir des nations à coup de millions de dollars d'aide alors que ces nations perdent des milliards à cause d'une mauvaise gestion forestière et d'une mauvaise gouvernance.'*

Odin Knudsen, Consultant à la Banque mondiale

- En utilisant des images satellites, Google Earth et des études scientifiques publiées, Greenpeace a calculé les émissions de CO<sub>2</sub> à prévoir pour une superficie de 170.000 hectares de forêt précédemment exploitée par le groupe Danzer (Siforco). Nos calculs montrent que les pistes d'exploitation et autres infrastructures forestières (qui n'entrent actuellement pas dans les calculs internationaux du GIEC concernant la catégorie 'Changement d'affectation des terres et foresterie') produisent un niveau d'émissions 3,5 fois supérieur aux émissions directement liées à l'extraction du bois commercial (qui est actuellement le seul aspect de l'exploitation forestière industrielle inclus dans les estimations des émissions en RDC).

**Conclusion: il est encore possible de protéger de grandes étendues de forêt tropicale humide intacte, mais il faut agir de toute urgence. Un moratoire sur l'octroi de tout nouveau titre forestier doit être appliqué jusqu'à ce qu'un plan de zonage complet ait été réalisé au niveau national, donnant priorité aux besoins des populations de la RDC et à l'environnement local, régional et mondial.**

## LE TEMPS PRESSE POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES BAILLEURS DE FONDS ET LA BANQUE MONDIALE: LES ÉTAPES NÉCESSAIRES

### PRENDRE DES MESURES SÉVÈRES ENVERS LA CORRUPTION ET ARRÊTER LE PILLAGE

Empêcher l'expansion de l'exploitation forestière industrielle jusqu'à ce qu'un plan de zonage social et environnemental détaillé ait été effectué et qu'une gouvernance de base soit en place

### Que doivent faire le gouvernement de la RDC et la Banque mondiale?

- Maintenir et faire appliquer le moratoire de mai 2002, qui interdit l'octroi de nouvelles allocations forestières et le renouvellement ou l'extension des titres existants.
- Annuler les titres obtenus illégalement ou autrement non-conformes, y compris ceux qui ont été octroyés en violation du moratoire ou du Code forestier.
- Imposer un moratoire sur l'expansion des activités et infrastructures forestières existantes ou planifiées à l'intérieur des paysages de forêts intacts et des autres zones clés identifiées comme essentielles pour la conservation.

### Que doit faire la filière bois?

- Arrêter d'acheter du bois et des produits du bois des sociétés forestières opérant en RDC en violation du moratoire ou du Code forestier.
- Arrêter d'acheter du bois et des produits du bois des sociétés forestières opérant dans des paysages de forêts intacts et d'autres zones clés identifiées comme essentielles pour la conservation.

### LANCER LA SOLUTION

Initier un plan de zonage et rétablir la gouvernance

### Que doivent faire le gouvernement de la RDC et la communauté internationale des bailleurs de fonds?

Etablir et mettre en oeuvre un processus de conservation et de zonage éco-régional pour l'ensemble des forêts de la RDC, en commençant par les zones identifiées comme des paysages de forêts intacts et les autres zones clés identifiées comme essentielles pour la conservation. Ce processus doit impliquer toutes les parties prenantes et:





©Greenpeace/Davison

- Étendre le réseau d'aires forestières protégées pour intégrer *'toute zone naturelle étendue, intacte ou relativement peu fragmentée ou hautement irremplaçable gravement menacée [...]*, conformément aux engagements pris en 2002 par la RDC dans le cadre de la CBD.
- S'assurer que les décisions sont prises avec le consentement informé préalable des populations indigènes et autres communautés forestières, conformément au Code forestier de la RDC et aux engagements pris en 2002 dans le cadre de la CBD.
- Créer une infrastructure et une capacité gouvernementales à mettre en œuvre le Code forestier, soumettre le secteur forestier à un Etat de droit et gérer le réseau d'aires protégées, conformément aux engagements pris en 2002 dans le cadre de la CBD.

**Développer des politiques viables et des mécanismes de financement pour garantir un futur responsable en termes d'environnement et socialement juste pour la forêt tropicale humide**

#### **Que doivent faire la Banque mondiale et la communauté internationale des bailleurs de fonds?**

- Assortir l'aide financière de conditionnalités en matière de bonne gouvernance.
- Soutenir activement et accélérer la mise en place d'un système de financement permanent à l'échelle internationale pour la conservation de la forêt, conformément aux engagements pris en 2002 dans le cadre de la CBD, pour la conservation de la biodiversité et la protection du climat.
- En attendant un tel mécanisme, donner la priorité aux financements assurant que les ressources financières, techniques et humaines sont mises à disposition des autorités de la RDC afin que les mesures critiques à court terme bénéficient des ressources requises. Ces mesures comprennent:
  1. le rétablissement de la gestion dans les zones protégées existantes et la protection des vastes étendues de forêts intactes.
  2. Le soutien à un véritable développement local et aux alternatives à l'exploitation forestière industrielle.



©Greenpeace/Davison

**GREENPEACE**

avril 2007 ©Greenpeace International  
Greenpeace International  
Ottho Heldringstraat 5  
1066 AZ Amsterdam  
Pays-Bas  
[www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org)